

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

TITRE

N° 204

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2013

TRANSITION VERS UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE SOBRE - (N° 579)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 204

présenté par
le Gouvernement

TITRE

Compléter le titre par les mots :

« et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier le titre afin de tenir compte de l'ensemble des dispositions de la proposition de loi.